

---

Mention honorable décrétée sur l'acte de sensibilité et du civisme des citoyens de Saint-Avold (Moselle), lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Mention honorable décrétée sur l'acte de sensibilité et du civisme des citoyens de Saint-Avold (Moselle), lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 431;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38679\\_t1\\_0431\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38679_t1_0431_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

fixé sur le fanal qui luit sur la montagne, à l'aide duquel ils espèrent ne s'égarer jamais.  
« Salut et fraternité.

« Les maire, officiers municipaux et procureur de la commune. »

(Suivent 8 signatures.)

Le citoyen Darras, commandant du bataillon du district de Compiègne, dépose sur le bureau la pièce de mariage de sa femme, représentant le mariage du valet de chambre arrêté à Varennes surnommé le gros raccourci.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Un membre [BECKER (2)] expose que l'administrateur de l'hôpital de Saint-Avold, district de Sarreguemines, département de la Moselle, ayant reçu ordre de recevoir une certaine quantité de blessés, et n'ayant pu, faute de places, recevoir qu'un tiers du nombre énoncé, les citoyens de la ville se sont empressés de demander, les uns deux, les autres quatre et jusqu'à dix de ces blessés, pour les soigner et les loger; il demande mention honorable et l'insertion au « Bulletin » de l'acte de sensibilité et du civisme des citoyens de cette ville.

La mention honorable et l'insertion au « Bulletin » sont décrétées (3).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (4).

Becker. Les administrateurs de l'hôpital de Saint-Avold, district de Sarreguemines, départ-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 175.

(2) D'après le *Moniteur* dont nous reproduisons le compte rendu.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 175.

(4) *Moniteur universel* [n° 85 du 25 frimaire an II (dimanche 15 décembre 1793), p. 344, col. 1]. D'autre part, l'*Auditeur national* [n° 449 du 25 frimaire an II (dimanche 15 décembre 1793), p. 1], le *Mercur universel* [25 frimaire an II (dimanche 15 décembre 1793), p. 395, col. 1] et les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 348 du 25 frimaire an II (dimanche 15 décembre 1793), p. 1573, col. 1] rendent compte du civisme des habitants de Saint-Avold dans les termes suivants :

#### I.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

Dans la commune de Saint-Avold, l'administrateur de l'hôpital ayant reçu ordre de faire disposer des lits pour recevoir plusieurs blessés de l'armée de la Moselle, il ne s'en trouva pas une assez grande quantité lorsque les malades arrivèrent. Tous les citoyens se rendirent aussitôt à la maison commune pour offrir leurs maisons et leurs soins à ces braves défenseurs, et chacun à l'envi en emmenait le plus qu'il pouvait.

La Convention applaudit à cette preuve de patriotisme, dont elle décrète l'insertion au *Bulletin* avec mention honorable.

#### II.

COMPTE RENDU du *Mercur universel*.

Un membre fait part à la Convention du zèle des citoyens et citoyennes de la commune de Saint-Avold, département de la Moselle. Le régisseur de

tement de la Moselle, ayant reçu ordre de recevoir une certaine quantité de blessés, et n'ayant pu, faute de place, recevoir qu'un tiers du nombre annoncé, les citoyens de la ville de Saint-Avold, après avoir illuminé la ville, se sont empressés de demander les uns 2, les autres 4, et jusqu'à 10 de ces blessés, pour les soigner et les loger. Je demande mention honorable et insertion au *Bulletin* de l'acte de sensibilité et de civisme des citoyens de cette ville; (Décrété.)

Les administrateurs du district de Châlons, département de la Marne, écrivent que leurs concitoyens enchérissent à l'envie sur les biens nationaux. Un bien qui produisait 100 livres de revenus et estimé 2.200 livres, a été vendu 47.800 livres. Ces administrateurs reçoivent journellement les dépouilles entières des églises de leur arrondissement; les prêtres quittent leur métier; et leurs concitoyens, malgré le peu de récolte que leur ont laissé les gelées du 31 mai et les grandes sécheresses, satisfont avec empressement aux réquisitions.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Châlons (2).

Les sans-culottes composant le directoire du district de Châlons, à la Convention nationale.

« Châlons ce 14 frimaire, 2<sup>e</sup> année de l'ère républicaine.

« Représentants du peuple,

« Les républicains qui composent le directoire du district de Châlons, département de la Marne, s'empressent de vous faire part que leurs concitoyens enchérissent à l'envi sur les biens nationaux qui se vendent à leur administration, de manière qu'une citoyenne, lors de la vente, a dit : « Je n'ai point d'enfants pour venger la patrie, mais je veux la servir en enchérissant sur les biens de la République »,

l'hôpital fut averti que l'on allait amener des volontaires blessés; il ne restait plus de places dans cet hôpital. Les citoyennes de Saint-Avold s'empressèrent de recevoir chez elles les malades; elles leur donnèrent des secours, aidèrent à les panser, sans qu'aucune d'elles voulût accepter d'indemnité. (Applaudissements.)

Mention honorable.

#### III.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

Un membre annonce que l'on se disposait dernièrement à conduire des volontaires blessés dans l'hôpital de la commune de Saint-Avold; mais il ne s'y trouvait plus de place. Les citoyennes de cette commune se présentent, reçoivent chez elles ces malades, s'empressent de leur donner des secours, d'aider à leur traitement ou pansement. On leur offrit une indemnité. Aucune d'elles n'en voulut accepter. (Applaudissements.)

Mention honorable.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 176.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.